



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1850**

commune (s) : **Mezrieu**

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Carreau et appartenant à la copropriété Le Castel du Grand Large

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 11 septembre 2017****Décision n° CP-2017-1850**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Carreau et appartenant à la copropriété Le Castel du Grand Large**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant la parcelle intéressée par l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 7 au plan local d'urbanisme (PLU) cadastrée DW 106 située 115, avenue du Carreau à Meyzieu, propriété du Groupe immobilier "Le Castel du Grand Large" représenté par la régie Gontard à Lyon 6°.

Il s'agit d'une parcelle de 181 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, pour laquelle un accord amiable a été conclu entre le vendeur et la Métropole de Lyon.

Aux termes du compromis, ce terrain nu serait acquis, à titre gratuit, en vue de son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit de la parcelle de 181 mètres carrés cadastrée DW 106, située 115, avenue du Carreau à Meyzieu, selon les conditions énoncées ci-dessus en vue de la régularisation foncière de cette parcelle,

b) - le compromis à passer entre la régie Gontard à Lyon 6° représentant le groupe immobilier "Le Castel du Grand Large" et la Métropole de Lyon concernant cette acquisition et son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4365, le 21 mars 2016 pour la somme de 760 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2017 - opération n° 0P09O2754.

**5° - Le montant** à payer, soit 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2112 - fonction 844 - opération n° OP09O4365 - écritures pour ordre chapitre globalisé 041.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.**